



Ce procès-verbal a été affiché à la
porte de la mairie
2025 à H
Certifié le Maire P. GARNIER

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 13 novembre 2025 – Salle de la Mairie – à 20 H 30

L'an deux mil vingt-cinq le 13 novembre 2025 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GARNIER Patrice, Maire.

Présents : : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert, Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger ,M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M GERARD Stéphane , Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, Mme OLIVIER Linda.

Ayant donné pouvoir :

M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert
Mme LOYER Pascaline ayant donné pouvoir à Mme MOTTAIS Régine

Absent excusé : Mme DESSEROIR Marina

Absent :

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : 14

Mme OLIVIER Linda a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

En ouvrant la séance, M. le maire demande l'ajournement d'un sujet, tous les éléments n'étant pas réunis pour le soumettre à délibération. Il s'agit des honoraires de l'architecte pour les travaux de la rénovation de l'église de CHEVREVILLE

Ordre du Jour

Remerciements

M. GARNIER donne lecture de la carte de remerciement suite au décès de Mme ALMIN Nelly, ancienne présidente du club de l'Age d'Or, mère d'Isabelle et renouvelle ses condoléances à Isabelle et Philippe

Maintenance des poteaux incendie

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société VEOLIA pour les prestations d'entretien des hydrants communaux, autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les prestations d'entretien des hydrants communaux avec la société VEOLIA ; La périodicité du contrôle technique est préconisée tous les 3 ans.

Marchés des travaux extension de la mairie - Avenant n° 1 lot N°4

Suite au marché signé avec l'entreprise SARL RESBEUT concernant le Lot N°4 – Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche – isolation – Plafonds suspendus

Monsieur le Maire indique que cet avenant négatif porte principalement sur un cylindre double sur organigramme, une trappe de visite, protection d'angle de cloison, porte / trappe provisoire de chantier et la protection provisoire de l'escalier

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant N° 1 – 1828.10 € HT

Contrat de candidature FIR (Fonds d'Investissement Rural) 2022-2028 :

Le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2022-2028, souhaite accompagner les projets d'équipements locaux des communes.

Cette nouvelle politique a permis de définir des axes stratégiques et de décliner des projets constituant la partie opérationnelle du contrat qui s'étale sur 2 ans calculée sur une base de 100 € par habitant (population DGF) avec un seuil de 50 000 € et un plafond de 100 000 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les dossiers suivants :

- Rénovation de la salle de convivialité de l'ancien presbytère de la commune déléguée de PARIGNY

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire le dossier ci-dessus afin d'obtenir une aide financière de 100 000 € avec une bonification de 20 000 € pour la transition écologique et inclusive.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés hors commune - Année 2024

Suite au transfert de compétence en matière d'enseignement et en application de l'article 23 de la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifié par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier et par l'article 11 de la loi N° 86-972 du 19/8/1986.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant le prix de revient de scolarisation d'un enfant à l'école de PARIGNY 50600 GRANDPARIGNY,

- Fixe la participation pour l'année 2024 à 1066 €,

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Conseil municipal, autorise Le Maire à adhérer au présent contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents :

Changement de filière d'un agent – création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la demande d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe travaillant principalement au service périscolaire relative à un changement de filière

Compte tenu que cet agent remplit toutes les compétences pour être intégré dans la filière animation,

classe, en raison de la demande d'un agent qui remplit les conditions requises,

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi de d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 13h43 min. / 35h00, pour assurer l'animation des temps périscolaires du matin, du midi et du soir, à compter du 1^{er} février 2026.

Questions et informations diverses :

Les travaux de la toiture de la salle et de la mairie ont été réalisés. Les menuiseries de la cuisine devraient être changées début décembre.

M. GALOPIN indique que les travaux de VRD définitifs au lotissement les Cytises sont en cours. Le chantier du presbytère de PARIGNY avance, le retard pris devrait se récupérer.

M. GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion de conseil.

Il indique avoir signé la convention avec la ville de ST HILAIRE pour le pôle d'économie solidaire. La participation de la commune de GRANDPARIGNY s'élève à 4 746 €.

Afin de préparer la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté, il prévoit une réunion de préparation avec les 4 présidents des associations d'ancien combattants le 25 novembre 2025 à 18 H.

Mme Nathalie BOUGON signale que le panneau de signalisation Route des Yvets avant le pont est tombé.

M. Stéphane GERARD informe des répétitions de la chorale des élus et le concert qui est prévu le 12 décembre prochain. Ce même jour il y a le tirage des grilles de noël de l'APE de l'école.

M. ROCHEFORT présente la maquette du site internet qui devrait être mis en ligne en décembre.

Mme MOTTAIS demande d'étudier la possibilité d'ouvrir une billetterie en ligne pour la vente des billets des concerts.